

**AUTRICHE**

**Les brutalités policières se  
poursuivent**

*Index AI : EUR 13/07/00*

**Embargo : 24 mars 2000 (10 h 00  
GMT)**

« Les autorités autrichiennes continuent à fermer les yeux sur des cas extrêmement préoccupants de brutalités policières et n'ont pas mis un terme aux mauvais traitements infligés aux personnes arrêtées », déplore Amnesty International dans un rapport rendu public ce jour (vendredi 24 mars 2000) à Vienne.

Des personnes ayant été appréhendées affirment avoir été à maintes reprises frappées à coups de pied, de poing ou de genou, matraquées et agressées à l'aide d'aérosols de gaz poivre après avoir été immobilisées – ces allégations ont été confirmées par des

déclarations de témoins oculaires et des expertises médicales. La plupart des victimes de ces mauvais traitements sont des ressortissants étrangers ou autrichiens de couleur. Dans de nombreux cas, les policiers auraient proféré des injures racistes.

En mai de l'année dernière, Marcus Omofuma, demandeur d'asile nigérian âgé de vingt-cinq ans, a été expulsé par trois fonctionnaires de police depuis l'aéroport de Vienne. À bord de l'avion, il semble qu'il ait été bâillonné et immobilisé avec du ruban adhésif « comme une momie collée au siège ». Il n'a pas survécu à ce voyage.

En novembre 1998, un citoyen autrichien noir, le

« docteur C », a été arrêté par la police après avoir fait marche arrière dans une rue à sens unique et s'être vu demander : « Pourquoi conduis-tu dans le mauvais sens, nègre ? » D'après les informations recueillies, les policiers ont poussé le docteur C dans un buisson d'épines, l'ont roué de coups jusqu'à ce qu'il s'évanouisse, l'ont menotté puis ont recommencé à le frapper après qu'il eut repris connaissance. La femme du docteur C affirme qu'un des policiers a crié à son collègue : « Estropie-le, qu'il ne puisse plus marcher ! » À la suite de cette arrestation d'une extrême brutalité, le docteur C a dû passer onze

En juillet 1998, des policiers sont entrés dans un restaurant chinois et ont ordonné aux employés de présenter leurs papiers d'identité. D'après les informations recueillies, le cuisinier, un ressortissant chinois qui n'avait pas ces documents sur lui, a été traîné hors de la cuisine et frappé par un

jours à l'hôpital.

« Les investigations menées sur les cas de mauvais traitements infligés par la police se caractérisent par leur lenteur, leur superficialité et des résultats souvent peu concluants. En 1998 et 1999, très peu d'auteurs présumés de violations des droits humains ont été traduits en justice. Pour couronner le tout, les personnes arrêtées ayant porté plainte contre les policiers qui les avaient brutalisées ont elles-mêmes été fréquemment poursuivies pour rébellion, violences physiques ou encore diffamation », a fait observer Amnesty International.

des policiers, qui lui a immobilisé la tête. Une des serveuses, He Xiuzhen, a tenté d'intervenir ; elle a été plaquée au sol et frappée à la poitrine. Pour se défendre, elle a essayé d'attaquer le policier avec l'une de ses chaussures, mais il l'aurait alors frappée à l'aide de son autre chaussure. Une autre

serveuse impliquée dans ces événements, He Xiuqin, a déposé une plainte ultérieurement. Les policiers ont alors également porté plainte pour violences physiques et rébellion, ce qui a valu au cuisinier et aux deux serveuses de se voir condamner à des peines d'emprisonnement avec sursis.

En novembre de l'année dernière, le Comité des Nations unies contre la torture a examiné le deuxième rapport périodique de l'Autriche, dans lequel les autorités de ce pays présentaient les mesures prises pour s'acquitter des obligations qui leur incombent aux termes de la Convention des Nations unies contre la torture. Le Comité a recommandé que les policiers responsables de violations des droits humains soient tenus de rendre compte de leurs agissements et que les autorités fassent clairement savoir aux forces de police que les abus de pouvoir ne seraient pas tolérés.

Amnesty International estime qu'en ne traduisant pas en justice les auteurs présumés de violations des droits humains, les États ne font que les conforter dans l'idée

qu'ils peuvent récidiver en toute impunité. L'Organisation appelle donc une fois encore le nouveau gouvernement autrichien à s'attaquer véritablement au problème des abus de pouvoirs commis par la police, en menant dans les plus brefs délais des enquêtes exhaustives sur tous les cas de mauvais traitements, en luttant contre le racisme au sein des forces de police, en faisant clairement savoir à leurs membres que les brutalités policières sont inacceptables et en sanctionnant ceux qui s'en rendent coupables.

*« L'image d'une police brutale et parfois raciste n'a rien d'enviable. Le gouvernement autrichien s'exposerait à l'opprobre de l'opinion publique européenne et du reste du monde en permettant que des policiers violents responsables de passages à tabac demeurent impunis »*, a souligné Amnesty International. ●

Pour obtenir de plus amples informations ou un exemplaire du rapport, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International à Vienne, au 43 1 780 0824, ou à Londres, au 44

207 413 5566.

La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la  
version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty  
International - EFAI -